Extrait du livre du livre de François Martin *La mondialisation sans peur ; 2010 ;* Edition Muller

Au niveau Européen : Tout ensemble, sinon rien ne va plus

Au niveau de l’Europe, il découle de ce qui précède que l’obligation de nous fixer des objectifs de développement durable, et de les faire fonctionner correctement est une "ardente obligation ». Et ceci pour plusieurs raisons :

Tout d’abord, parce que selon notre mode de vie à l’intérieur du territoire communautaire, tout est ouvert. Comme nous avons décidé de ne mettre aucune barrière entre nous, il est évident qu’il est très grave que certains ne jouent pas le jeu. En effet, si nous avons décidé, par exemple, d’assurer à tous nos habitants une protection médicale minimum, ou des conditions de sécurité décentes dans nos usines, ou encore de ne pas faire travailler nos enfants, cela nous pénalise, au regard de nos charges. Si certains « petits malins », parmi nos Etats membres amis, ne jouent pas le jeu, nous nous mettons pieds et points liés entre leurs mains, et le « paradis » européen se transforme en enfer…

Pour nous européens, encore plus que pour les autres, il n’y a pas le choix : *la même règle pour tous*, et tout le monde doit l’appliquer, ou sinon rien ne peut marcher. Ceci n'est pas incompatible, bien sûr, avec des périodes de transition pour y parvenir.

Ensuite, il faut bien voir, comme nous l’avons montré précédemment, qu’il y a de grandes disparités entre les pays de la planète : face à la « crue » du libéralisme, certains sont très puissants, bien installés sur la colline de leurs richesses, avec leurs technologies de pointe, leurs capitaux, leurs arsenaux législatifs qui empêchent les autres de vendre chez eux bien qu’en principe, ils défendent « des marchés ouverts ». Ceux-là attendent tranquillement que l’évolution des marchés, pénurie ou au contraire pléthore de produits, dévastent les pays faibles. D'autres pays, au contraire, avec peu de ressources, des gouvernants et des oligarchies facilement « achetables », peu d’amis pour les défendre dans les « clubs de riches », sont « juste au bord du fleuve ». La moindre montée de l’eau les emportera.

Pour ces pays, avec leur petit lopin, la mise en place des barrages et des canalisations, c'est-à-dire d’une bonne organisation de développement durable, est vitale. Ils sont donc très intéressés à la réussite de l’expérience européenne. Si elle marche, d’une part elle pourra être imposée plus facilement à tous les autres pays, et d’autre part, elle tempèrera un peu les pressions qu’ils subissent de la part des « grands ».

Pour eux, sur le plan économique comme sur le plan politique, l’Europe est un « pont » Nord/Sud très important. Ils nous observent et nous attendent.

Ils le disent eux-mêmes avec humour, comme le montrait cette remarque savoureuse du Président argentin Kirchner[[1]](#footnote-1) lors d’une visite à Bruxelles : *« Incontestablement, l’Europe a allumé quelque chose. Mais il est difficile de dire si c’est un phare pour le reste du monde, ou un barbecue convivial sur des sables mouvants ».*

Nous noyer dans les sables mouvants du compromis systématique, certainement pas ! C’est la fermeté et la hauteur du phare que nous voulons.

***Harmoniser les politiques économiques européennes***

Dans un intéressant article[[2]](#footnote-2), l’économiste André Sapir reprend l’idée, basée sur des travaux antérieurs de 1990, d’une classification des modèles sociaux européens selon deux critères : l’efficacité et l’équité (la justice).

Ceci l’amène à distinguer quatre catégories :

* le modèle « continental », comprenant l’Autriche, la Belgique, la France, l’Allemagne et le Luxembourg
* le modèle « nordique », comprenant le Danemark, la Suède, la Finlande et la Hollande
* le modèle « anglo-saxon », comprenant l’Irlande et le Royaume Uni
* enfin le modèle « méditerranéen », comprenant la Grèce, l’Italie, le Portugal et l’Espagne

Il classe ensuite ces quatre modèles dans une matrice selon les deux critères précités :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  **Efficacité haute**  |  **Efficacité basse** |  |
|  **Equité haute** |  Modèle Nordique | Modèle Continental |  |
|  **Equité basse** | Modèle anglo-saxon | Modèle Méditerranéen |  |
|  |  |  |  |

Ainsi, nous voyons donc que :

* le modèle « continental » allie une forte équité à une faible efficacité :
	+ En effet, il offre une forte protection du travail, ainsi qu’une protection contre le chômage relativement généreuse, mais ses performances économiques sont moyennes, et son taux de chômage élevé
* le modèle « nordique » combine forte équité et forte efficacité :
	+ Il déprotège fortement le travail, mais protège très fortement le travailleur (indemnités de chômage de 90% pendant 4 ans…)
* le modèle « anglo-saxon » est efficace, mais pas équitable[[3]](#footnote-3) :
	+ Sa législation déprotège fortement le travail, mais également le travailleur. Elle privilégie ainsi l’emploi (avec, par exemple, au Royaume Uni, une forte incitation des services gouvernementaux à la reprise rapide d’un « job », même à bas salaire, ce qui tend à maintenir des emplois peu qualifiés, une productivité moyenne, et un taux élevé de pauvreté)
* enfin, le modèle « méditerranéen », n’est ni équitable, ni efficace :
	+ Il protège relativement bien l’emploi, mais pas bien le chômeur

On peut bien entendu reprocher à une telle classification son caractère un peu simpliste, surtout lorsqu’on rentre dans le détail de la façon dont fonctionnent tant l’emploi que la protection sociale dans chacun des pays de la Communauté[[4]](#footnote-4)

Ainsi, nous savons que le Royaume-Uni n’est pas uniquement composé de salariés jetables et de « Mcjobs », et qu’il a des caractéristiques qui le rapprochent par certains côtés du modèle français ou qui sont même meilleures, comme par exemple le fait que le salaire minimum y est pratiquement identique au SMIC français (mais les français sont plus nombreux à travailler pour ce salaire…), ou bien que la semaine de travail anglaise n’est que de 37 heures, ou bien encore le fait que son système de formation y produit la plus forte proportion de diplômés du supérieur de l’ensemble des pays développés.

De même, le modèle irlandais n’est pas non plus totalement « ultra-libéral », puisqu’il existe dans ce pays un fort dialogue entre les partenaires sociaux, pas plus que l’Espagne n’était, avant le crise du moins, un pays « en panne » sur le plan de la croissance (c’était même le contraire), ni totalement surprotégé sur le plan de l’emploi (puisque la proportion de travailleurs précaires y est deux fois supérieure à la moyenne européenne).

Le Danemark, lui, n’est pas le « pays d’Eden » économique que l’on vante parfois, combinant tous les avantages, puisqu’il existe l’envers du décor : la surprotection du travailleur y cache des poches de chômage de longue durée non résorbées.

La France n’a pas non plus totalement à rougir de son système sur le plan de l’efficacité, puisque par exemple, si sa productivité moyenne n’est pas exceptionnelle, par contre sa productivité par heure travaillée est l’une des meilleures au monde[[5]](#footnote-5), (ce qui fait qu’elle reste, quelque soit le spectacle donné par les banlieues ou les manifs anti-CPE, l’une des destinations les plus prisées pour les investisseurs étrangers…), ou encore le fait que si l’on compare les croissances économiques sur la décennie 1995-2005, les performances de la France la placent pratiquement à égalité avec le Royaume Uni, et bien au-dessus des autres partenaires européens.

Ce n’est pas notre objectif ici que d’entrer dans le détail des fonctionnements de chacun des pays. Qu’il nous suffise de dire que cette classification reste globalement vraie, qu’elle est très pratique pour raisonner, et qu’elle est reprise aujourd’hui par de nombreux économistes.

Par contre, ce qui est important, c’est de remarquer deux choses :

* tout d’abord, par rapport à ce que nous avons exposé précédemment, il est indispensable que l’emploi soit relativement déprotégé, puisque l’on s’achemine *inévitablement* vers un système de production de plus en plus déconstruit.
	+ A ce titre, il est indéniable que les modèles anglo-saxons et nordiques sont « en avance » et que les modèles continentaux (dont celui de la France) sont « passéistes »…. Nous devrons *impérativement* nous adapter
* par contre, nous savons aussi que les modèles qui ne résorbent pas la pauvreté sont aujourd’hui tout aussi « passéistes » :
	+ Nous avons vu précédemment[[6]](#footnote-6) que le Royaume Uni et l’Irlande font régulièrement, avec les USA, la lanterne rouge de l’ensemble des pays de l’OCDE vis-à-vis de la pauvreté.
	+ Il est évident que sur ce point, d’abord sur le plan éthique, ensuite par rapport au danger que peut représenter le « dérapage » d’un tel système économique injuste vers un « verrouillage » ultra-libéral de type illégal, puis maffieux[[7]](#footnote-7), ce sont ces pays-là qui devront absolument se réformer….

Il est donc clair que de toute façon, même si chaque pays conserve, pour des raisons culturelles, certaines spécificités qui lui sont propres (la liberté économique anglaise, le consensus allemand, l’étatisme français, etc…), chacun d’entre eux n’en sera pas moins obligé d’évoluer vers une « position moyenne », sans doute plus proche du modèle « nordique », où l’emploi soit assez fortement déprotégé, et l’employé, en compensation, assez bien protégé.

Ceci est d’ailleurs le bon sens même, car on ne voit pas bien comment on pourrait ouvrir totalement nos frontières, et établir finalement un « grand marché européen », avec des modèles économiques, et en particulier des législations relatives au travail, trop différents les uns des autres…. Autant vouloir mettre ensemble un chat, un oiseau et un poisson dans le même milieu, l’eau, la terre ou l’air, et leur demander de vivre ensemble… Deux sur trois y mourront. Il faut donc, pour chaque organisme, qu’il y ait des mutations, c’est évident.

On en déduit qu’il est nécessaire, soit que ce soit conduit par des partenariats inter-étatiques, soit que ce soit coordonné au niveau de Bruxelles, que soit définie et mise en œuvre une *politique globale de convergence de ces modèles*, de telle sorte qu’ils soient à la fois efficaces (sinon ils ralentissent tous les autres) et équitables (sans quoi ils maintiennent une poche de misère à l’intérieur de l’ensemble), et assez proches les uns des autres.

Les politiques de développement durables décrites plus haut seront évidemment à la fois une norme pour mesurer les pays les uns par rapport aux autres, et un puissant instrument de convergence de ces différents modèles.

***Tous ensemble, sinon un « Schengen économique »***

Nous devons remarquer aussi que dans les disparités entre les modèles, certaines présentent plus de difficultés que d’autres :

Alors que les pays qui sont inefficaces posent un problème *à terme*, puisqu’ils alourdissent l’ensemble et retardent la croissance économique de leurs partenaires, par contre les pays efficaces et inéquitables posent, eux, un problème *immédiat*, et beaucoup plus grave[[8]](#footnote-8).

En effet, nous savons très bien pourquoi ces pays préfèrent être efficaces et inéquitables, c’est-à-dire offrir à leurs travailleurs une faible couverture médicale et sociale. Ainsi, ils conservent un avantage concurrentiel important sur les autres pays, qu’ils n’ont pas acquis par des efforts d’investissements et des gains de productivité, mais au prix de la pauvreté de leurs chômeurs (même s’ils sont peu nombreux) et aussi de leurs travailleurs. Ils peuvent ainsi à la fois prendre le travail à bas prix des autres pays, et aussi attirer chez eux, par des salaires nets plus élevés (puisqu’ils payent moins de charges sociales) les élites des autres, formées à grand prix.

En faisant cela, ils font un choix, celui de boxer dans la même catégorie que les autres, mais en ne respectant pas les contraintes de poids… Ils tirent égoïstement à eux la « couverture » que les autres leur ont généreusement offerte, c’est-à-dire le risque du marché ouvert accepté par tous. Ils pratiquent ainsi une politique qui va à l’inverse du but recherché, puisque alors l’ouverture s’appelle « destruction des autres » et non pas « enrichissement commun ». Ca n’est pas honnête, et ça n’est pas acceptable.

Dans le cadre d’une harmonisation des modèles socio-économiques européens, on voit donc qu’il est nécessaire de « remettre à plat » les stratégies industrielles de tous les pays et en particulier des pays qui tendraient à de telles approches, comme ceux du modèle anglo-saxon. Il est indispensable de s’assurer qu’ils sont prêts à jouer le jeu de l’intégration commune. Si ce n’est pas le cas, si leur idée consiste, ici aussi, à « privatiser les gains et mutualiser les dommages », ils doivent être impérativement écartés du « jeu ».

Cela voudrait dire qu’il faudrait alors édicter des règles qui favorisent le marché ouvert avec les autres pays, mais pas avec ces pays-là. Il faudrait établir une sorte de « *zone Schengen économique*». Ce ne serait pas du protectionnisme, c’est simplement pousser la « logique de marché » jusqu’au bout, en interdisant l’accès au marché à ceux qui ne répondent pas aux critères requis. Tout commerçant comprend bien cela, et ces pays très commerçants le comprendraient mieux que quiconque…

Bien sûr, le but de l’affaire ne consiste pas à vouloir isoler tel ou tel pays, c’est même le contraire qui est recherché, à travers le désir d’harmoniser les politiques du travail et de la protection : un marché européen ouvert à tous. Cependant, il convient de poser très clairement les enjeux, les responsabilités, et les menaces de sanctions, pour éviter les dérapages. Ce marché européen ouvert est, pour tous, une opportunité fantastique. Comme toujours, lorsqu’il y beaucoup à gagner, les comportements déviants sont plus forts. Si l’on veut éviter l’injustice, qui entraîne la division et l’inefficacité, les règles à suivre et les sanctions à prévoir doivent donc être à la mesure des opportunités proposées.

La crise brouille pour l’instant un peu les cartes de ce débat, mais il est clair qu’il reviendra inévitablement.

*Instaurer les mêmes règles de développement durable pour tous et les inscrire dans la constitution européenne[[9]](#footnote-9)*

C'est un objectif incontournable, pour parvenir à l'objectif qui vient d'être décrit, en évitant un «Schengen économique» qui bien sûr n'est pas souhaitable.

Une façon intéressante de répondre consiste à reprendre le problème tel qu'il se présentait pour les chefs d’Etat et de gouvernements européens en 2006, après le NON au référendum des français le 29 Mai 2005 et celui des hollandais le 2 Juin 2005.

Quel était le problème à résoudre ?

En Juin 2006, ces chefs d’Etat et de gouvernements avaient décidé de relancer le processus de ratification de la constitution européenne. Objectif : présenter en 2008 un nouveau texte au vote des deux pays qui avaient dit non et à ceux qui ne s’étaient pas encore prononcés.

Tout en étant bien conscients qu’il n’était pas possible de présenter le même texte aux peuples qui avaient voté non au référendum, les chefs d’Etat savaient aussi que 16 pays l’avaient adopté. L’enjeu était donc de rédiger un document recevable à la fois par ces 16 pays, et par ceux qui avaient voté non. La marge apparemment était étroite.

Comment aurait-on pu procéder ?

D’abord, le bon sens suggérait de répondre aux motivations des citoyens qui avaient voté non, pour éviter qu’ils ne recommencent.

La revue « Futuribles » d’avril 2006 contenait un très intéressant article expliquant les raisons des « non » français et néerlandais à la constitution, à partir de sondages, et non pas sur la base de simples conjectures.

Selon l’auteur de l’article, le politologue Eddy Fougier, les causes du non français pouvaient être classées en quatre grandes catégories :

la sanction du pouvoir politique en place

l’opposition aux élargissements réalisés ou programmés de l’Union

le refus du chômage et de l’insécurité sociale

le rejet de l’ultra libéralisme économique

En ce qui concerne le premier point, le problème est traité à chaque échéance électorale. C’est le jeu démocratique normal.

Quant au deuxième point, le Parlement Européen s’en est saisi. Il souhaite fixer des limites géographies à l’Union Européenne. De plus, depuis la dernière réforme de la constitution française, aucun élargissement n’est plus possible sans qu’il y ait un référendum en France. C’est une garantie majeure pour le peuple français.

En réalité, en votant non, les français n’avaient pas fait preuve de xénophobie. Ils avaient simplement constaté que le marché commun existait, mais que le bien commun de l’Union Européenne, au plan social et environnemental n’était pas construit. D’où l’opposition à de nouveaux élargissements, tant que les étapes précédentes n’avaient pas été franchies.

Restaient les points trois et quatre *: il fallait y apporter une réponse dans le projet de constitution, avant de le présenter à nouveau*.

Pour cela, la première chose à faire était de définir clairement un projet consensuel et mobilisateur pour l’Europe des vingt cinq, et un projet simple. Il pouvait se résumer en deux objectifs :

L’Europe, comme modèle de paix et de respect de l’autre, dans sa différence,

* l’Europe, comme modèle économique, social et environnemental, (développement durable) qui devait se faire reconnaître comme alternative au modèle néolibéral, dominant sur la planète.

Ce projet n’était pas une révolution*. Il était implicitement contenu dans l’article 3*, mais il devait être écrit plus clairement.

Pour doter l’Union Européenne des outils permettant de réussir ce projet, il n’y avait pas lieu de bouleverser le texte du projet de constitution. Il suffisait de quelques lignes, *mais essentielles sur le fond.* Plus précisément, il s’agissait de compléter quelques dispositions lénifiantes par des engagements fermes, comme pour les chapitres consacrés à l’économie.

En effet, le modèle économique, social et environnemental européen était décrit dans les articles 2 (les valeurs) et 3 (les objectifs). Mais ces deux articles étaient loin d’être aussi engageants que les nombreux articles (plus de 100) concernant l’économie et la finance. Les dispositions relatives au social et à l’environnemental étaient sympathiques, mais vagues, et surtout non contraignantes. Elles ressemblaient à du faire valoir. Là est sans doute la ligne de divorce entre l’ambition des français pour l’Europe et le texte qu’on leur avait proposé.

Pour corriger cette situation, *il aurait suffi d’introduire une précision* (mais une précision de taille !) aux articles relatifs aux grandes orientations et à la coordination des politiques économiques (articles 15, 178 et suivants).

Il aurait été indiqué que ces grandes orientations économiques fixées *chaque année* par le Conseil des Ministres comprendraient *des objectifs mesurables* en termes**:**

* de progrès économique,
* de lutte contre la pauvreté, dans le but d’éradiquer la grande pauvreté et ses causes et de prévenir les précarités,
* d’amélioration de l’environnement,
* de développement de la recherche.

Des critères précis pour chacun de ces objectifs auraient être fixés par le Conseil des Ministres de l’Union.

Pour en garantir le respect, la Constitution aurait également prévu un ***Rapport Annuel****, qui aurait été présenté par la Commission Européenne devant le Parlement Européen et devant le Conseil Economique et Social Européen*, sur les performances et les progrès des Etats dans ces domaines.

La presse, les élus et l’opinion publique n’auraient plus eu alors qu’à jouer leur rôle, pour faire pression sur les pays les moins performants dans ces domaines. La sanction aurait été médiatique, ce qui n’est pas neutre pour un gouvernement.

Cette proposition n’était pas une nouveauté. Elle consistait simplement à appliquer aux trois piliers du développement durable (économie, social et environnement) les méthodes qui fonctionnent parfaitement dans le domaine de l’économie (pacte de stabilité monétaire, négociations de l’OMC, etc…). Il s’agissait de s’engager sur des objectifs précis, mesurables et mesurés, et assortis de sanctions en cas de non respect.

Elle aurait répondu aux causes du non : refus du chômage et de l’insécurité sociale, rejet de l’ultralibéralisme économique.

Pour que les citoyens s’approprient l’Europe, sur la base du projet défini ci-dessus, il fallait en réalité *prouver* que l’article 3, en visant notamment le développement durable, ne se limitait pas à de bons sentiments, mais se déclinait en objectifs bien précis.

Quels auraient été les avantages de cette proposition ? Il y en avait au moins cinq :

***1 – Cette proposition était acceptable par les seize pays qui avaient voté OUI, et par les deux pays qui avaient voté NON***

Il était aisé de démontrer aux seize pays ayant ratifié la Constitution Européenne, que ce changement n’était en fait qu’une explicitation de l’article 3. Il avait pour but de garantir que cet article 3 ne se limiterait pas à de bons sentiments restant sans suite, mais ferait l’objet chaque année d’une traduction concrète. Ainsi, on ne bouleversait pas l’équilibre du texte.

Pour les tenants du NON (qui ne sont pas nécessairement des irresponsables…), cette proposition était recevable, car elle répondait à leurs principales préoccupations. Ils disposaient des moyens de médiatiser les mauvais résultats des Etats les moins performants.

2 – Cette proposition était recevable par tous les pays, quelle que soit leur ambition pour l’Europe

On le sait, deux conceptions s’affrontent sur l’avenir de l’Europe. Pour les uns, il faut une vraie ambition européenne, pour parvenir progressivement à un Europe plus politique. Pour les autres (essentiellement les pays anglo-saxons), il faut limiter l’Europe à un grand marché unique. On peut penser que ceux-là auraient pu récuser le projet politique ainsi reformulé ci-dessus pour l’Europe[[10]](#footnote-10).

Néanmoins, c’est un leurre de croire que l’on peut développer et maintenir durablement prospère un marché unique en fixant des règles économiques de fonctionnement des marchés obligatoires au niveau européen, sous peine de lourdes sanctions, tout en laissant les Etats réparer eux-mêmes les éventuels dégâts sociaux qui ne manqueraient pas d’en résulter[[11]](#footnote-11).

Même pour les pays anglo-saxons, la sagesse consiste donc à tenir compte des plus fragiles, et à s’engager, avec tous les autres pays, à les faire remonter dans l’ascenseur social. Même une économie libérale, pour viser l’efficacité économique, doit assurer une répartition des revenus relativement acceptable, et doit favoriser si possible l’épanouissement de chacun. Elle doit enfin permettre une promotion efficace des plus capables, quel que soit leur milieu d’origine. Tout cela passe notamment (mais pas exclusivement) par l’éradication de la grande pauvreté, qui n’existait pas à ce niveau dans les années 60, par exemple.

Ainsi, l’intérêt bien compris des pays les plus libéraux aurait pu être de retenir cette proposition.

***3 – On s’engageait vraiment dans une politique de développement durable***

On imprimait une habitude fondamentale : présenter en un seul rapport les performances économiques, sociales et environnementales des Etats. Là aurait eu lieu la révolution du développement durable, qui est loin d’être entrée dans les mœurs. Or, le développement durable est censé être le cœur des politiques européennes et des Etats, depuis les sommets de Lisbonne, Laeken et Götteburg, et depuis le sommet mondial de Johannesburg, en août 2002. La proposition consistait donc uniquement à décliner concrètement des engagements déjà pris par *tous les chefs d’Etat*.

***4 – On réconciliait les citoyens avec leurs élites politiques***

En s’engageant dans cette voie, on commençait à combler le fossé énorme qui existe entre l’élite politique et les citoyens. Le Président du Conseil Economique et Social de l’époque avait qualifié la situation de « pré-révolutionnaire ». On ne peut feindre de l’ignorer.

5 – On s’attaquait vraiment à la grande pauvreté, sans se limiter aux seuls bons sentiments

Dans le même sens, dans le domaine de la grande pauvreté, cette proposition nous faisait passer résolument d’une politique *d’obligation de moyens* à une politique *d’obligation de résultats*. C’est fondamental. Il y a bien longtemps que ce virage a été pris dans le domaine de l’économie (OMC).

Avec ces amendements, le projet de constitution européenne aurait pu être présenté au Parlement français, qui l’aurait approuvé sans risquer la colère des citoyens, au motif qu’il répondait désormais aux principales objections soulevées par les français, et ayant motivé le non.

Pourquoi cette solution était-elle intéressante ?

Tout d’abord, parce qu’elle présentait des objectifs clairs, mesurables, avec des sanctions en cas d’échec.

Il faut appliquer à l’environnement et au social (en particulier à la lutte contre la pauvreté) les *mêmes solutions* que celles retenues dans les négociations internationales pour l’économie, ou encore celles qui ont été retenues lors de la mise en place de l’Euro, les critères de convergence du Traité de Maastricht : obligation de s’engager sur des objectifs clairs, mesurables, et sanction en cas d’échec.

C’est uniquement de cette façon que se déroulent les négociations de l’OMC. L’idée consistait donc à affirmer que ce qui est bon pour l’économie doit être bon contre la pauvreté. Du reste, cette approche a été retenue dans le Protocole de Kyoto, les sanctions en moins. Mais il y a déjà un progrès, car les Etats se sont engagés sur des objectifs mesurables, et sur des délais. Ils ont accepté que la mesure soit réalisée, à la date fixée.

En agissant de la sorte, les objectifs étaient fixés, mais les moyens à mettre en œuvre (politique de gauche ou de droite) restaient totalement à la discrétion des Etats. Ce fut le cas pour le Traité de Maastricht.

Cette proposition européenne avait un sens. Il aurait été possible en particulier de la décliner pour la France[[12]](#footnote-12). En effet, le système supérieur s’impose aujourd’hui au système inférieur[[13]](#footnote-13). Par conséquent, sans une obligations de résultats aux niveaux supérieurs, on ne parvient pas à mettre en place une économie au service de l’homme au niveau inférieur.

Ensuite, parce qu’elle permettait de s’attaquer véritablement à la pauvreté.

Pour tout ce qui concerne les autres domaines, en effet, la méthode est claire :

* en matière de chasse, la Commission européenne fixe des règles très strictes et contraignantes. Les pays qui ne s’y conforment pas peuvent se voir infliger de fortes amendes.
* En matière économique et financière, les critères de convergence du Traité de Maastricht sont très stricts, et assortis de fortes sanctions.
* En matière commerciale, les accords de l’OMC sont très précis et, comme les précédents, construits sur la base d’objectifs mesurables, vérifiés régulièrement, et assortis de sanctions s’ils ne sont pas atteints[[14]](#footnote-14).
* En matière environnementale, le Protocole de Kyoto prévoit des engagements très précis et mesurables. C’était la seule solution pour tenter de faire bouger les choses.

Quant à la pauvreté sur la planète, les Etats ont pris dix engagements lors du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague, en 1995. L’engagement N° 2 était le suivant : *« nous nous engageons à poursuivre l’objectif d’élimination de la pauvreté dans le monde, grâce à des actions nationales et à une coopération internationale menée avec détermination ; il s’agit là, pour l’humanité, d’un impératif éthique, social politique et économique »*.

Mais ces engagements *n’étaient pas assortis de bilans annuels ni de sanctions*. Ils n’étaient pas contraignants. Résultat : Au cours des cinq années suivantes, la pauvreté et les inégalités *ont augmenté partout, y compris en Europe[[15]](#footnote-15).*

Les Etats ont ensuite recommencé avec la même méthode, lors du Sommet de la terre, à Johannesburg, en août 2000. Il est étrange que l’ONU ne publie pas un rapport annuel faisant le point des efforts des Etats, du chemin parcouru, des difficultés, et des perspectives pour l’année en cours. Ce serait le minimum.

Il est donc clair que pour ce qui concerne la pauvreté, le volontarisme n’est pas le même.

On sait comment s’est finalement résolu le problème du non français : Avec la négociation, à l’instigation de Nicolas Sarkozy, nouvellement arrivé, d’un traité « simplifié », signé au sommet de Lisbonne le 13 Décembre 2007, et ratifié par la France par la voie parlementaire le 8 Février 2008.

On peut approuver ou non la méthode choisie. Il nous a cependant semblé utile de montrer qu’il existait une autre voie, qui aurait eu l’intérêt de lier l’ensemble des pays européens par des engagements durables, propres à les réconcilier autour d’une même doctrine. L’autre intérêt aurait été de permettre de prendre ainsi « à bras le corps » le problème de la pauvreté. Certains peuvent penser que les opinions n’étaient pas totalement mûres à l’époque. Nous pensons qu’elles l’étaient et que depuis fin 2008, avec la crise, elles le sont encore plus.

En tout cas, ce travail essentiel aujourd’hui reste encore à faire.

***Enlever les protections, et aussi les armes***

Pour conclure, disons simplement que nous pouvons parfaitement faire nôtre l’idée d’un « Grand Marché Unique Européen », qui ne soit en rien incompatible, ni avec les souverainetés nationales, ni avec la protection des travailleurs. C’est même indispensable, pour l’Europe, et aussi pour le monde.

Simplement, il faut que tout soit unifié : si toutes les protections sont retirées, il faut faire la même chose pour les armes. Lorsqu’on dit *« Allez, enlevons les portes et les serrures de toutes les maisons du village ! »*, il faut être sûr que certains n’ont pas gardé chez eux leurs fusils, et on a parfaitement le droit de le vérifier.

*« On n’a pas vérifié ! »* semblaient nous avoir dit les électeurs français et néerlandais avec leur NON au projet de Traité…. Avaient-ils eu vraiment tort ?

1. Président de la République Argentine de 2003 à 2007 [↑](#footnote-ref-1)
2. « *Globalisation and the reform of European social models* », Novembre 2005, condensé d’une présentation faite aux Ministres des Finances de l’Union Européenne à Manchester en Septembre 2005, paru sur le site de BRUEGEL, un « think tank » européen consacré à l’économie internationale, [↑](#footnote-ref-2)
3. La suite a montré qu’en période de crise, il n’était pas efficace non plus… [↑](#footnote-ref-3)
4. Cf à ce sujet la très intéressante série de 5 articles « *A la recherche du meilleur modèle social* » parue dans « Courrier International » entre le 23 Juin et le 27 Juillet 2005. [↑](#footnote-ref-4)
5. Cf chapitre suivant [↑](#footnote-ref-5)
6. Avec le tableau du PNUD, chiffres peu publiés. Ca fait moins glorieux pour les « vedettes » de la croissance….. [↑](#footnote-ref-6)
7. Que nous avons également étudié avec Paul Krugman et « *Main basse sur l’Amérique* » [↑](#footnote-ref-7)
8. La crise l’a, ici aussi, amplement démontré. [↑](#footnote-ref-8)
9. Ce développement provient d’une proposition faite par Bertrand de Kermel, Président du Comité Pauvreté et Politique en 2006, après le NON français au projet de traité [↑](#footnote-ref-9)
10. L’Europe comme modèle de paix et de respect de l’autre, et comme modèle économique, social et environnemental (développement durable) [↑](#footnote-ref-10)
11. C’est comme si l’on avait créé, après la guerre, un marché français à l’intérieur de nos frontières, tout en laissant les départements fixer les règles sociales, sans que l’Etat s’en mêle un instant…. [↑](#footnote-ref-11)
12. Cf chapitre suivant [↑](#footnote-ref-12)
13. Par exemple, si les européens ne veulent pas consommer de veaux élevés avec les hormones et si le niveau supérieur rend cette disposition illégale, le refus des européens sera payé au prix fort. [↑](#footnote-ref-13)
14. Nous avons largement déjà développé ce point. Le projet d’accord sur feu l’AMI (Accord Multilatéral sur les Investissements, proposé en 99 et avorté, suite aux protestations des opinions, cf chapitre 1) qui prévoyait jusqu’à l’obligation de démanteler les réglementations non conformes à l’accord en est un exemple [↑](#footnote-ref-14)
15. Constat réalisé en juillet 2000, et publié dans toute la presse. [↑](#footnote-ref-15)